



GUERVILLE

République Française - Département des Yvelines
Arrondissement de MANTES LA JOLIE
Canton de BONNIERES SUR SEINE - Commune de GUERVILLE
Tél. 01 30 42 63 22
Courriel : mairie.guerville@guerville.org

ARRETE 2024\10

DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

SUR LE TERRITOIRE DE GUERVILLE

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la société AXIANS RESEAUX représentée par M. Marc TORTELLIER – 62 bd Henri Navier – 95150 TAVERNY – 06.12.44.08.23 - mail : marc.tortellier@axians.com, mandaté par l'opérateur ORANGE, pour des travaux pour la dépose de câbles cuivre,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire de Guerville,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de dépose de câbles cuivre réseau télécom, **du 19 février au 22 mars 2024**, la chaussée sera rétrécie au droit de l'intervention. La circulation sera réduite à 30km/h. La sécurité des piétons devra être assurée et dévié sur le trottoir opposé en cas d'impossibilité.

Le stationnement sera interdit de part et d'autre des chambres ORANGE.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par le pétitionnaire en amont et aval des interventions :

RUE DE GUERVILLE, 78930 GUERVILLE
RUE DE LA LIBERATION, 78930 GUERVILLE
PLACE DE LA MAIRIE, 78930 GUERVILLE
RUE DE LA LOMBARDIE, 78930 GUERVILLE
RUE DU STADE, 78930 GUERVILLE
RUE DE LA LIBERTE, 78930 GUERVILLE
RUE DES MERISIERS, 78930 GUERVILLE.

Article 3 : le présent arrêté devra être disponible dans le véhicule des intervenants.

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil
AXIANS RESEAUX

Fait à Guerville, Le 15 février 2024,

Pour Mme Le Maire,

L'Adjoint par délégation,

